

Révision du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du Golfe du Morbihan
Concertation préalable
Réunion publique
mardi 9 avril 2019, mairie de Baden

La deuxième réunion publique de concertation sur la révision du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du Golfe du Morbihan s'est tenue mardi 9 avril 2019 de 18h00 à 20h00 en mairie de Baden et a réuni environ 45 personnes.

La réunion était animée par M. PUYFAUCHER et Mme FAYSSE, garants de la concertation, nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

La DDTM, maître d'ouvrage, était représentée par :

- M. SPYRATOS, directeur de projet et chef du Service Aménagement Mer et Littoral,
- M. LE GUERN, animateur du groupe de travail « Usages du plan d'eau », M. MIALET animateur du groupe de travail « Activités primaires », et Marie-Françoise BARBOUX, équipe projet du SMVM.

Introduction de la réunion

M. BLAINVEL, maire de Baden, remercie les participants à cette 2^{ème} réunion publique qui fait suite à celle du 26 mars à Sarzeau. Il indique que M. GOALLO, adjoint en charge du Développement Durable, Terre et Mer de la commune, participe aux travaux du SMVM en tant que président du groupe de travail « Usages du plan d'eau ».

Présentation du rôle des garants

Mme FAYSSE indique qu'il s'agit d'une concertation volontaire, faite à la demande du préfet.

Si la CNDP a désigné deux garants, c'est qu'elle a considéré que le projet du SMVM était à un stade qui permettait d'intégrer les observations du public et pouvait encore évoluer.

La concertation a démarré le 22 mars et s'achèvera le 25 avril 2019.

Le public peut contacter par mail les garants dont les adresses sont indiquées sur les documents mis à disposition du public dans la salle et sur internet.

Elle précise qu'ils sont neutres, indépendants et n'ont pas d'avis à donner sur le schéma.

Les garants s'assurent que tous les documents sont accessibles, sur internet.

Elle rappelle les principes de la concertation :

- Transparence tous les documents sont accessibles,
- Argumentation : on précise ses propos,
- Egalité de traitement : tout le monde peut s'exprimer.

Les propos sont enregistrés pour garantir ce qui a été dit.

Un bilan de la concertation sera rédigé avec une synthèse des observations.

Il apportera des recommandations sur les modalités d'information jusqu'à l'enquête publique, prévue en octobre 2019. Notamment en ce qui concerne la participation des habitants des résidences secondaires lors de l'enquête publique, d'autant plus que la mise en œuvre d'une plateforme internet permet à un public éloigné de pouvoir s'exprimer.

Le maître d'ouvrage devra établir un rapport dans lequel il expliquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Présentation du schéma par le maître d'ouvrage

M. SPYRATOS remercie les personnes de s'être déplacées ainsi que les présidents des groupes de travail qui sont des élus du territoire dont 3 sont présents, M. GOALLO, M. LE DELEZIR président

du GT « Qualité des eaux » et M. FOUCAULT, président du GT « Stratégie littorale » qui ont participé aux travaux du SMVM depuis le démarrage.

Il indique que le SMVM est un document de l'État qui concerne 19 communes.

Il définit les modalités de gestion du golfe avec un ensemble de règles, d'engagements et d'orientations. Le golfe qui comporte de nombreux enjeux, nécessite d'être protégé, tout en assurant les différents usages.

Il permet également aux acteurs de cet espace, de se rencontrer et de mieux comprendre les contraintes des uns et des autres. Le préfet a souhaité organiser une concertation pour que le grand public puisse mieux connaître le sujet et que l'administration puisse entendre les attentes du public sur les enjeux et les orientations.

L'arrivée à son terme du SMVM 2006, l'apparition de nouveaux acteurs comme le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (PNR), qui contractualise avec l'État, et de nouveaux outils, comme le SCOT et le SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel (GMRE), l'évolution des compétences ont rendu nécessaire la révision.

Si le SAGE GMRE fixe les règles de la gestion de l'eau sur le bassin versant, qui a des impacts sur la qualité des eaux qui se déversent dans le Golfe, il ne gère pas, par contre, les pollutions d'origine maritimes.

Le SMVM d'aujourd'hui a donc des objectifs actualisés dans ce nouveau contexte, comme notamment le changement climatique.

Les principaux enjeux identifiés visent à :

- concilier les usages avec une carte des vocations,
- protéger l'environnement, notamment les herbiers, les habitats marins patrimoniaux, encadrer les manifestations pour limiter les impacts sur l'environnement,
- mettre en perspective pour une stratégie à moyen et long terme, recenser les patrimoines,...

L'ensemble des documents de la version V1 de travail (état initial et orientations de gestion) est disponible sur la plate-forme internet morbihan.gouv.fr.

Le public est invité à y déposer ses observations.

Un retour sur l'atelier citoyen qui a eu lieu le 3 avril à la DDTM sera fait par un des participants.

Echanges avec le public

La carte des vocations

Un participant (Henry GIRARD) indique que la carte des vocations n'est pas précise et ne permet pas de gérer des conflits qui peuvent être très localisés, liés par exemple à la présence d'une concession de conchyliculteur sur une plage. Elle ne localise pas précisément les accès aux plages.

M. Patrick CAMUS, adjoint au maire de Plougoumen, chargé du Cadre de vie, Environnement, Urbanisme et Tourisme, indique qu'il faudrait améliorer la qualité des cartes du SMVM et faire apparaître la maritimité de Plougoumen et de Theix-Noyal.

Le SMVM parle de pêche et de culture, pourquoi alors ne pas faire apparaître les gisements de coquillages classés sur la carte des vocations ?

La DDTM répond que le sujet de l'accès aux plages est explicité dans le SMVM. L'objectif est de poursuivre l'identification des coins de plage avec un examen au cas par cas du libre accès des plages. Il peut y avoir des enjeux environnementaux ou liés à l'activité de la conchyliculture. Il a été fait le choix de maintenir les équilibres de la carte des vocations. Cette carte montre les usages prioritaires mais d'autres usages sont possibles.

Concernant la qualité des cartes, il est précisé que les cartes intégrées sous forme de vignette dans la V1 Etat initial en ligne sur internet, ont été compactées. Une annexe cartographique de meilleure qualité est disponible sur le site. Enfin les documents finaux seront d'une qualité supérieure à celle des documents de travail et dans lesquels la rivière du Bono apparaîtra. Les gisements de pêche à

ped, n'ont pas été enlevés car ils n'apparaissent pas sur la carte de 2006. Ils apparaissent dans une carte spécifique, de façon à ne pas masquer une grande partie de la carte des vocations.

La communication

Un participant indique que dans l'assemblée, on retrouve des personnes déjà initiées. Comment envisager la vulgarisation du SMVM de façon à ce qu'avant l'enquête publique, le public ait accès à l'information ?

En réponse à la question de M. PUYFAUCHER à la salle, 20 personnes indiquent n'être dans aucun groupe de travail. Le garant souligne que le milieu associatif a fait circuler l'info.

M. LE DELEZIR indique avoir mis une information sur le SMVM dans le bulletin municipal de sa commune qui est un bon vecteur de communication.

La conchyliculture

Un représentant de l'association des Amis du golfe indique que le golfe est en train de changer. Comme les huîtres poussent très bien en haute côte, il a observé des déversements massifs pour augmenter l'estran. Il pense que ces déversements sont faits avec des déchets de coquilles qui ne sont pas propres et que l'on est malvenu de demander aux plaisanciers de ne pas polluer. Il souligne qu'il a été dit que le golfe était très riche mais qu'il devient de plus en plus pauvre, avec peu d'espèces (mulet, dorade...). Il indique que les courants sont freinés par les tables de conchyliculture et que, si on veut que cette activité perdure, les professionnels doivent faire attention.

La DDTM répond sur la disparition de l'estran et la place de la conchyliculture.

M. SPYRATOS souligne que les termes utilisés sont très hostiles à l'ostréiculture, la DDTM n'a pas observé de déchets immondes sur l'estran et que des contrôles sont réalisés, dont le SMVM prévoit un renforcement. Il est à noter que l'ostréiculture est une activité de culture, et comme toute activité de culture elle a des impacts.

Sable

M. NICOLAZIC, maire honoraire de Baden demande si le SMVM prévoit la gestion des zones d'ensablement du golfe.

M. SPYRATOS indique qu'un travail a été mené en ce sens mais qu'il manque un porteur de projet, c'est à dire un acteur qui souhaite porter le projet et en évaluer les incidences.

M. GOALLO indique que le GT « usages du plan d'eau » a étudié cette question du débâlage de certains chenaux et de la réutilisation du sable pour le tassement des parcs. Une étude a été menée par l'UBS et a montré le gonflement du banc de Creizic. Entre temps, la loi Notre est passée, se traduisant par un désengagement du Conseil départemental dont les missions ont évolué. La définition du porteur de projet n'a pas réussi à avancer. La question est posée de qui va prendre en charge ce sujet sachant que l'incidence environnementale est importante.

Pollution d'origine maritime

Un représentant de l'UNAN 56 s'étonne que le SMVM, qui traite de la pollution des origines maritimes, ne parle pas d'antifouling.

La DDTM répond que le sujet a bien été débattu et qu'il n'est pas nul. Cependant, le sujet n'étant pas spécifique au golfe, il serait étonnant de mettre en place une réglementation spécifique dans le golfe. Par contre une mesure qui s'est posée à l'échelle du golfe, est la question des carénages.

M. LE GUERN souligne qu'il s'agit d'une problématique traitée par le code de l'environnement et que ce qui est interdit, est sanctionné. Il ajoute que 4 ou 5 aires de carénages ont été développées et que le groupe « qualité des eaux » encourage à l'utilisation des produits plus vertueux.

Erosion du trait de côte

Un participant demande si le SMVM prend en compte l'érosion de la côte et si des financements sont accordés pour réaliser de l'engrochement.

La DDTM répond que l'érosion fait partie des paramètres importants qui seront étudiés si un porteur de projet est trouvé et qu'il n'y a pas de financement pour des travaux d'enrochement.

Un participant souligne que le golfe est l'objet de transferts de sédiments sur le golfe et qu'une étude très exhaustive a été réalisée avec une analyse sur 100 ans, sur un périmètre dépassant largement le simple secteur de Creizic.

Il souligne qu'il y a beaucoup de redondances sur les compétences et que si le SMVM ne souhaite pas faire de doublonnage, le PNR étudie le patrimoine et l'agriculture littorale avec sa charte et le SAGE s'occupe des PAPI¹. Cette abondance nuit à la lisibilité et le SMVM devrait se recentrer sur le volet maritime, qui reste orphelin. La faune aquatique est peu évoquée et les usages ne sont pas hiérarchisés.

La DDTM indique qu'elle est consciente des multiples compétences présentes sur le territoire et qu'elle y porte une attention particulière de façon à respecter les prérogatives de chacun mais en tenant compte de la densité particulière des usages et des enjeux qui nécessite une approche transversale. Le tableau de synthèse des actions proposées par les GT, à disposition sur le site internet du SMVM, identifie d'ailleurs les pilotes d'actions déjà identifiées.

Restitution de l'atelier citoyen

Mme Fardel, membre de l'association Bretagne vivante et membre d'un des groupes de travail du SMVM fait un retour du travail réalisé lors de l'atelier citoyen du 3 avril dont l'objectif était de hiérarchiser les actions prioritaires sur les 3 enjeux présentés. La présentation qui ne se veut pas stricte est annexée au compte-rendu.

Suite à cette restitution, une participante, ostréicultrice, présente également lors de l'atelier du 3 avril, souligne qu'elle a pu prendre conscience que dans notre pays les compétences étaient très stratifiées mais que pour autant le SMVM s'inscrit dans un processus de co-évolution des missions des différents acteurs.

Reprise des échanges

Pêche de loisir et fonction halieutique - corridors écologiques

Un représentant de l'UNAN 56, qui participe aux travaux du document stratégique de façade (DSF), souligne qu'il ne faut pas négliger l'importance de la circulation de la faune marine entre le Golfe et le Mor braz et qu'il faut s'intéresser à la notion de trame bleue dans le golfe. En ce sens, Agrocampus a fait un travail d'identification des zones fonctionnelles halieutiques (frayères et nourriceries) et le Golfe est concerné par de nombreuses espèces (bar, seiche, anguille, sole...). Il ajoute que la pêche de loisir a un poids économique important, reconnu au niveau national et européen.

La DDTM répond que les observations de l'UNAN dans le cadre des retours des membres des GT ont bien été reçues. Le golfe comporte effectivement des flux entrant et sortant de poissons mais qu'il n'est pas la bonne échelle pour étudier ces flux. Pour autant, un point du SMVM explicite le rôle du golfe dans le cycle de vie des poissons.

M. MIALET complète en soulignant que la DDTM a souhaité être plus explicite sur la pêche en particulier que dans le SMVM de 2006. L'équilibre est à trouver entre les mesures dépendantes de la réglementation nationale et celles qui pourraient être spécifiquement appliquées dans le golfe. Pour cela, on a cherché à orienter le SMVM de façon à en faire du golfe un territoire d'expérimentations comme territoire ayant vocation à faire apparaître de nouvelles réglementations.

1 PAPI :

Survol du Golfe et bruit

Un participant demande comment va être adapté le survol du golfe. Le bruit dérange également les humains. Une réunion de travail avec les professionnels ne pourrait-elle pas être organisée ?

M. SPYRATOS répond que pour l'instant nous n'avons pas encore de réponse à apporter et qu'un travail veillera à évaluer les effets de la réglementation actuelle : est-elle suffisante ? En sachant que la partie aérienne est en limite des prescriptions du SMVM et que la direction générale de l'aviation civile (DGAC) n'a pas été intégrée dans la réflexion. Pour aller plus loin, il faudra travailler avec les autorités compétentes. Il note que le bruit apparaît comme un sujet important.

M. LE GUERN complète en précisant qu'un des atouts du SMVM est sa force à faire émerger collectivement des solutions. Le préfet n'est pas compétent sur le domaine aérien mais qu'il a contacté la DGAC. Les problèmes se résoudront en se mettant autour de la table et en unissant nos forces. La question du bruit sera traduite dans l'état initial.

Connaissance, moyens d'études et prospective

M. LE DELEZIR est complètement d'accord avec l'émergence de cette problématique à laquelle sont confrontés les élus et indique que le cas s'est présenté sur la commune de Crach.

Par ailleurs, il ajoute qu'il a transmis à la DDTM un tableau de correspondance entre SMVM et SAGE avec les règles sur les zones humides, sur les bateaux de passager. Il souligne le besoin de connaissance et des moyens nécessaires pour améliorer ces connaissances, car les études coûtent cher. Un observatoire de la qualité des eaux est évoqué mais qui le porte ?

Le SMVM doit faire preuve de prospective tenant compte de la très forte attractivité du golfe et des impacts du changement climatique pouvant se traduire par des mouvements de population Sud-Nord. Quel est l'équilibre de demain ? Le SMVM, qui sera sans doute le dernier, a encore un rôle à jouer. Les Bretons demandent à mettre en œuvre des expérimentations. Quel sera le lien terre mer ?

Navigation, mouillage et zone d'interdiction

M. le maire adjoint indique que certains secteurs sont insuffisamment explorés et demande s'il y a eu une étude sur l'impact des usages émergents sur les zones de tranquillité. La rivière du Bono n'est pas interdite à la navigation par contre c'est le cas de la rivière de Noyal en lien avec des enjeux avifaunes. Cela pourrait être ré-observé, même s'il est compliqué d'interdire.

La DDTM répond qu'il est difficile d'anticiper sur l'innovation et que la réglementation nationale met toujours du temps à réagir. Pour autant l'Etat a encore la main pour interdire mais cela nécessite de se réinterroger régulièrement. Elle souligne que la présence de bateaux à foil, peu manœuvrant interpelle.

Un participant demande si l'entrée des bateaux de croisière est interdite dans le golfe.

Il lui est répondu que la bathymétrie ne le permet pas et que cela n'a pas nécessité d'être intégré dans le SMVM.

M. GOALLO ajoute que le SMVM et le PNR sont complémentaires. Le SMVM a la capacité à prescrire, notamment sur la vitesse et les chenaux. « Avant 2000, le golfe c'était le far ouest ! » Les normes existent, elles sont à faire connaître. Il ajoute qu'après avoir fait des vœux pieux, il faudra maintenant trouver des financeurs. Les agglomérations ont des compétences élargies avec le plan climat, air, énergie territorial (PCAET). Une articulation souple est à trouver entre PNR, les différents organismes et les financeurs.

Un représentant de l'UNAN demande à ce qu'une partie de l'intitulé de l'action « Confirmer la limitation du nombre de mouillages pour la plaisance à 7000 et en définir les nouvelles modalités » soit revue. Il s'interroge sur l'objectif visé par cette nouvelle répartition : s'agit-il d'un transfert

de mouillage de ZMEL vers les ports avec des redevances beaucoup plus élevées ? Un équilibre avait été trouvé, pourquoi transférer ?

M. PUYFAUCHER demande à prêter une attention sur le fait que le besoin de répartition soit associé à une justice financière.

M. LE DELEZIR ajoute qu'il faut faire très attention à l'existence de mouillages ancestraux et qu'il convient de ne pas casser les équilibres trouvés.

La DDTM répond qu'il n'y a pas d'intention particulière, si ce n'est d'apporter de la souplesse, si nécessaire, et qu'elle souhaite se laisser la possibilité de modifier à la marge les zones.

Clôture de la séance

La DDTM et les garants remercient le public pour son intérêt pour le SMVM du golfe du Morbihan. Le livret du maître d'ouvrage où sont indiquées toutes les modalités de la concertation est disponible pour ceux qui le souhaitent.

Complément au compte-rendu :
Restitution de l'atelier citoyen par Mme FARDEL de BRETAGNE VIVANTE

Les fondements du premier SMVM ont été rappelés, confortés voire amplifiés :

- Les zones à vocation prioritaire

« elles sont caractérisées comme document inattaquable, de référence, base de conciliation obtenue par le 1^{er} SMVM et qui donne satisfaction à tous depuis plus de 10 ans »

- Le maintien des 1640 ha de concessions ostréicoles en faisant de la fonctionnalité terre/mer,

« une prescription à entrer dans les documents d'aménagement PLU, SCOT dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières »

- La limitation à 7000 le nombre de mouillages attribués à la plaisance avec une communication sur la réglementation existante et les bonnes pratiques de navigation.

« Acquis définitif, souci constant des bonnes pratiques, question des bateaux à moteur non résidents »

- La protection des habitats patrimoniaux

« Base écologique prioritaire » « identification des couloirs écologiques marins »

Le SMVM doit se réinventer face aux défis multiples centrés sur ce territoire fragile.

- Amélioration de la connaissance afin d'adopter des mesures de préserver la ressource vivante aquatique

« cible particulièrement les cultures marines en lien avec l'évolution du milieu »

« Le SMVM fait le constat de lacunes importantes dans la connaissance du vivant » « nécessité d'études pour connaître le fonctionnement du milieu (vasières, estran..., afin de réfléchir à des systèmes de protection et de gestion ».

- Encadrement des manifestations pour limiter les impacts sur les milieux et les espèces.

« Le golfe est menacé, saturé par la pression humaine aussi bien sur l'eau que sur le trait de côte »
« Impacts graves, irréversibles »

- Création et communication d'outils d'aide à la prise en compte des enjeux de préservation des milieux vers :

Vers les élus porteurs de projet « définition claire »

Vers les navigants « mouillages écologiques » « matériel écologique » « biocides »

Vers les transporteurs de passagers « le golfe pourrait être leader des nouvelles technologies à faible impact, bateau électrique... » « nouvelles formes de navigabilité » création d'un volet maritime des PDU »

Vers la pêche de loisirs « construire une application pour smartphone avec toutes les informations utiles »

- Expérimentation et diversification

Le SMVM recouvre un territoire qui concentre usages, pressions, défis et tire sa légitimité du constat que seule une culture commune sera susceptible de préserver le golfe du Morbihan.

- Recueillir et partager les savoirs sur les effets du changement climatique

« Construire une vraie étude prospective sur les enjeux croisés environnement/usages et changement climatique et développer une méthodologie d'adaptation »

- Favoriser le partage d'expérience pour définir une stratégie de gestion du trait de côte et la décliner dans les PLU, SCOT...

« Pas seulement. Tous les compartiments écologiques sont impactés par la montée des eaux »
« accroissement de la population » « Protection du littoral : quelle liaison entre SMVM, PLU, SCOT ? »

- Développer une culture commune en favorisant le partage et la diffusion des connaissances à l'échelle du Golfe.

« Améliorer la connaissance des différents domaines y compris le comportement des personnes vis à vis de la nature »

- Poursuivre l'animation de tous les groupes de travail du SMVM

Sentinelle d'un territoire qu'il faut défendre, le SMVM du golfe du Morbihan implique :

- de nombreux acteurs associés : PNR, SAGE, AQTA, GMVA, CD56 garants du bon état écologique du plan d'eau, de la préservation des milieux, du classement des productions primaires, de la qualité des eaux de baignade,
- une gouvernance partagée dans un nouveau régime climatique et pour le respect des engagements européens de la France en matière d'environnement.

De par sa culture de l'échange et de la recherche du compromis qui le caractérise depuis sa création, le SMVM doit être reconnu pleinement dans son rôle de facilitateur de la mutualisation du travail des différents acteurs pour viser, autant que faire se peut, l'efficience